



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 février 2024

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille vingt-quatre, le 28 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune du VAUDOISÉ, dûment convoqué le 21 février 2024, réuni en séance publique, en salle du conseil sous la présidence de Michel CALMY, Maire.

Étaient présents : Mme BIEN, M. BUGUINET, M. CALMEL, M. CALMY, M. COLIN, Mme DESMEYTER, M. GIRAUD, M. JOSEPH, Mme LEBLOIS, Mme SADDIER, Mme THIROT-DEPENTIS,

Étaient représentés : M. GROLLEAU, pouvoir à M. GIRAUD, Mme HOUBAUX, pouvoir à Mme DESMEYTER

Étaient absente : Mme GANTELET

Secrétaire de séance : Mme Isabelle SADDIER,

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales. Ces formalités remplies, la séance est ouverte à 18 heures 39,

INFORMATION DU MAIRE :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée en prenant la parole avant de débiter la séance, « Nous perdons aujourd'hui un membre précieux de notre communauté, Monsieur Alain DELORME survenu, lundi 26 février 2024, à l'âge de 76 ans. Monsieur Alain Delorme a été 1er adjoint dans notre commune, un homme dévoué et engagé qui a consacré de nombreuses années de sa vie au service des concitoyens et de notre commune. Je vous propose de rendre hommage à Monsieur Alain DELORME en observant une minute de silence pour témoigner de notre reconnaissance et respect pour sa mémoire »

« Merci à vous tous ». Le Maire.

Chaque membre du Conseil se lève pour respecter la minute de silence.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 9 janvier 2024 est ensuite approuvé à l'unanimité (Vote : 13 voix pour)

Sommaire

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2024
2. Délibération N°2024-02-01 ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A DEMISSION
3. Délibération N°2024-02-02 VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ELUS
4. Délibération N°2024-02-03- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
POUR LA VEGETALISATION DES ALLEES DU CIMETIERE 2024
5. Délibération N°2024-02-04- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE France
POUR LA VEGETALISATION DES ALLEES DU CIMETIERE 2024
6. Délibération N°2024-02-05- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS VERT
POUR LA VEGETALISATION DES ALLEES DU CIMETIERE 2024
7. Délibération N°2024-02-06 MESURE DE GRATUITÉ DU 1^{ER} MOIS DE LOYER
POUR LA LOCATION DU 4 BIS RUE DES ACACIAS
8. Délibération N°2024-02-07 ADHÉSION CONTRAT DE PROJET FONTAINEBLEAU
FORÊT D'EXCEPTION 2023-2027
9. Délibération N°2024-02-08- DESIGNATION DELEGUES AU COMITE NATIONAL
D'ACTION SOCIALE (CNAS)
10. Délibération N°2024-02-09 ACQUISITION DE LA PARCELLE ZH 108
11. Questions diverses.

Délibération : 2024/02/01
ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A DEMISSION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme HOUBAUX Nathalie a adressé, le 12 janvier 2024, un courrier à M. le Sous-Préfet de Fontainebleau pour se démettre de ses fonctions d'Adjointe au Maire. Cette démission a été acceptée le 23 janvier 2024 par M. le Préfet de Seine-et-Marne. Mme HOUBAUX Nathalie souhaite toutefois continuer à siéger au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal :

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la vacance du poste de 4ème adjoint suite à la démission de Mme HOUBAUX Nathalie,

Vu à la nécessité de pourvoir au remplacement du poste d'adjoint vacant,

Considérant que le nouvel adjoint occupera le 5ème rang dans l'ordre du tableau,

Décide que le nouvel adjoint occupera le même rang que l'élu démissionnaire,

Décide de maintenir à quatre le nombre d'adjoints au Maire,

Procède à l'élection du 4ème adjoint au maire au scrutin individuel et secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers municipaux présents et votants : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Nombre de voix pour M. BUGUINET Didier : 13

A été proclamé 4ème Adjoint au Maire M. BUGUINET Didier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire remercie Didier Buguinet, d'autant que son investissement pour la commune était déjà très important.

Délibération : 2024/02/02
VERSEMENT DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS AUX ÉLUS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de fixer les indemnités de fonctions des élus, en respectant les conditions de la loi et en prévoyant les crédits nécessaires au budget communal. Cette modification se base sur les articles L 2123-20 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Propose d'allouer mensuellement les indemnités de fonctions suivantes :

- Maire : 24.76 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjoints : 32.56 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillers délégués : 25.74 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer les indemnités de fonctions des élus comme susvisées,

Prend acte que la présente délibération de l'ensemble des indemnités de fonctions allouées aux élus.

Mme Saddier ajoute que la traduction en montant mensuel brut versé à l'élu est de 1017,76 € pour le Maire, de 334,60 € pour les maires-adjoints, et de 176,51 € pour les conseillers délégués.

Délibération : 2024/02/03

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
POUR LA VEGETALISATION DES ALLEES DU CIMETIERE 2024**

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux, avec le soutien du Département. Un diagnostic des pratiques a déjà été réalisé, notamment au niveau du cimetière où des solutions d'aménagement ont été proposées, incluant la végétalisation des allées.

Rapporteurs, M. Olivier COLIN et M. Didier BUGUINET.

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après examen des documents suivants :

- La délibération du 13 septembre 2022 relative à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires,
- Le rapport technique sur l'aménagement du cimetière daté du 22 septembre 2023,
- L'estimation de l'entreprise PEV pour un montant de 4 987,80 € pour la végétalisation des surfaces du cimetière,

Décide de solliciter une subvention auprès du Département de Seine et Marne pour la végétalisation des allées du cimetière. Cette subvention, d'un taux pouvant aller jusqu'à 30% du montant des travaux, est plafonnée à 15 000 € HT.

Décide à l'unanimité de demander la subvention correspondante au taux le plus élevé auprès du Département.

Autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à réaliser les aménagements conformément aux recommandations du Département, dans le but d'arrêter l'utilisation des produits phytosanitaires au cimetière.

Autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024.

M. Buguinet précise que cet enherbement est programmé pour novembre, qu'il faut attendre un an pour en voir les bénéfices et que le retour d'expérience de Noisy-s/Ecole est très positif.

Délibération : 2024/02/04
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE
POUR LA VEGETALISATION DES ALLEES DU CIMETIERE 2024

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la végétalisation des allées du cimetière est recommandée, avec la possibilité d'obtenir une aide financière de la Région Ile de France pour de tels travaux.

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après examen des documents suivants :

- La délibération du 13 septembre 2022 pour l'engagement de la commune dans la réduction d'utilisation des produits phytosanitaires,
- L'estimation de l'entreprise PEV d'un montant de 4 987,80 € pour la réalisation de la végétalisation des surfaces perméables du cimetière,

Décide à l'unanimité, de demander la subvention correspondante au taux le plus élevé auprès de la Région Ile de France.

Autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer une subvention au taux maximum auprès de la Région Ile de France et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024.

Délibération : 2024/02/05
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS VERT
POUR LA VEGETALISATION DES ALLEES DU CIMETIERE 2024

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que des travaux d'aménagement au cimetière, tels que la végétalisation des allées, peuvent bénéficier d'une aide financière du Fonds Vert.

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après examen des documents suivants :

- La délibération du 13 septembre 2022 pour l'engagement de la commune dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires,
- L'estimation de l'entreprise PEV d'un montant de 4 987,80 € pour la réalisation de la végétalisation des surfaces perméables du cimetière,

Décide à l'unanimité, de solliciter une subvention au taux maximum auprès du Fonds Vert,

Autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer une subvention au taux maximum auprès du Fonds Vert et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024.

Délibération : 2024/02/06
MESURE DE GRATUITÉ DU 1^{ER} MOIS DE LOYER
POUR LA LOCATION DU 4 BIS RUE DES ACACIAS

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la location du logement situé au 4 bis rue des Acacias à compter du 1er décembre 2023. Il souligne que les locataires ont entrepris des travaux de rénovation et d'embellissement conséquents dans le logement.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que la période de location du 1er au 31 décembre 2023 soit considérée comme un hébergement à titre gratuit.

Le Conseil Municipal :

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise la gratuité du loyer de décembre 2023

Délibération : 2024/02/07
ADHÉSION CONTRAT DE PROJET FONTAINEBLEAU
FORÊT D'EXCEPTION 2023-2027

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le comité de pilotage de Fontainebleau Forêt d'Exception a adopté un contrat de projet pour 2023-2027. Ce contrat fixe pour les cinq années les principaux enjeux pour une gestion partenariale du massif forestier au service des territoires, des habitants et des nombreux visiteurs.

Pour que le massif forestier de Fontainebleau constitue un élément clé de développement du territoire, il est proposé à la commune du VAUDOUE d'adhérer à ce projet.

Ce vote permettra de témoigner de la volonté de la commune du VAUDOUE de soutenir la démarche partenariale initiée par l'ONF. Les structures ayant officiellement validé ce contrat de projet seront invitées à faire partie intégrante du comité du pilotage, au sein du collège des partenaires qui se réunit 1 fois par an pour piloter et suivre les actions mises en œuvre et faire, avec l'ONF, un bilan annuel.

Quatre commissions thématiques sont également organisées une fois par an ou plus en fonction des besoins. Les présidents et vice-présidents de ces commissions formant ensemble un comité de pilotage restreint qui se réunit une fois par an.

À cette fin, il est demandé de désigner un titulaire et un suppléant pour les instances concernées.

Rapporteur, M. Olivier COLIN.

Le Conseil Municipal :

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le contrat de projet de Fontainebleau Forêt d'Exception pour les années 2023-2027,

Décide, à l'unanimité, l'adhésion au Comité de Pilotage de Fontainebleau Forêt d'Exception.

Vote, à l'unanimité, un titulaire M. COLIN Olivier et un suppléant Mme THIROT-DEPENTIS Sylvia, qui siègeront au Comité de pilotage et aux Commissions de Forêt d'Exception.

Délibération : 2024/02/08
DESIGNATION DELEGUES AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des nouveaux délégués municipaux auprès du CNAS (Comité National d'Action Sociale) doivent être désignés à la suite des derniers départs.

Monsieur Le Maire propose la candidature suivante :

- Délégué des élus : Madame Isabelle SADDIER
- Délégué des agents : Madame Charlotte POITEVINEAU

Rapporteur, Mme Isabelle SADDIER.

Le Conseil municipal :

Désigne, à l'unanimité, déléguée des élus, Madame Isabelle SADDIER et déléguée des agents, Madame Charlotte POITEVINEAU.

Délibération : 2024/02/08
ACQUISITION DE LA PARCELLE ZH 108

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée la nécessité, de constituer l'assise foncière nécessaire à la création d'une liaison douce pour la commune, d'acquérir la parcelle ZH 108 d'une superficie de 4 080m² située à La Croix Blanche, rue des templiers 77123 LE VAUDOUE.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention) :

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Approuve, l'acquisition de la parcelle ZH 108, terrain située à La Croix Blanche, rue des templiers 77123 LE VAUDOUE, d'une superficie de 4080 m² pour un montant de 2 400 €,

Déclare, que les frais inhérents à cette opération seront à la charge de la commune,

Décide, la prise en charge par la commune des frais d'acte notarié ou d'acte en la forme administrative exonéré de droit d'enregistrement.

Autorise, les crédits nécessaires au budget communal pour couvrir les frais liés à cette acquisition.

Autorise, Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et à engager les démarches nécessaires à l'acquisition de ladite parcelle.

Désigne, Monsieur Olivier COLIN 1er Adjoint au Maire de signer, en présence de Monsieur Michel CALMY autorité administrative habilitée à procéder à l'authentification, l'acte en la forme administrative précitée.

QUESTIONS DIVERSES :

M. Colin informe des détails sur la course des 16kms verts qui se déroulera au Vaudoué le 17 mars sous l'organisation de l'Entente Sportive de la Forêt.

Après la découverte d'un oisillon de chouette tombée du clocher de l'église, un grillage sera posé et le PNRGF contacté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h01, Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux.

Vu pour être affiché le 4 mars 2024, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au Vaudoué, le 4 mars 2024

Le secrétaire de séance,

Isabelle SADDIER

Pour extrait conforme,

Le Maire du Vaudoué,

Michel CALMY

** Les annexes des délibérations sont consultables à l'accueil, aux heures d'ouverture de la mairie.*